

Centrale pour alarmes incendie: le ministère de l'Intérieur se veut rassurant

BRUXELLES 11/03 (BELGA) = Le SPF Intérieur a précisé jeudi soir qu'il ne prévoit pas de faire filtrer les alarmes incendie par la centrale d'une société de surveillance. Le projet de loi en préparation, qui entend modifier les règles entourant la sécurité privée, a pour but de rendre l'intervention des pompiers plus rapide et plus efficace, répond le SPF aux inquiétudes émises jeudi matin à propos de ce texte par le président de la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique, Marc Gilbert.

Le projet contient une nouvelle base légale permettant d'améliorer les procédures d'intervention, en cas d'alerte incendie automatique. Les améliorations concernent notamment l'information: endroit précis du départ de feu lorsqu'il s'agit d'une grande entreprise, nature du matériel qui y est stocké, risques spéciaux, etc..., dit-on encore au SPF.

Celui-ci prévoit de rencontrer en mai toutes les parties concernées pour examiner le texte, avant de prendre les arrêtés d'application. Le projet de loi a été adopté en Commission de la Chambre la semaine dernière.

Ce projet prévoit de faire filtrer les alarmes incendie par la centrale d'une société de surveillance et risque de faire perdre un temps précieux aux pompiers, voire coûter des vies humaines, avait dénoncé jeudi matin M. Gilbert. Il estimait également que le projet entrerait en contradiction avec la législation européenne et les prescriptions des assureurs.